

Édito

À la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 février au 16 mars 2022, le commissaire a émis 3 avis défavorables sur les projets d'implantation de 4 éoliennes sur le territoire de Cintegabelle.

Comme le souligne le commissaire enquêteur, l'enquête publique s'est déroulée sans incident majeur ; elle a joué pleinement sa fonction avec une forte mobilisation du public, associations et collectivités locales qui ont pu s'exprimer en toute liberté.

Ceci renforce le caractère démocratique et citoyen de cette démarche qui ne peut en aucun cas être remis en cause, notamment par les porteurs du projet.

Ce qu'il faut retenir :

- les « POUR » sont 14.7% sur l'ensemble des contributions et seulement 9 % si l'on considère les habitants qui se sont exprimés des trois villages proches du parc éolien (Cintegabelle, Lissac et Saint Quire)

- les « CONTRE » sont 80.1 % sur l'ensemble et 91% sur les 3 communes précitées.

Sur les 11 communes qui ont une limite mitoyenne avec la commune de Cintegabelle, 4 sont Favorables, 5 sont Défavorables, 2 ne se prononcent pas

Avis défavorables pour l'implantation des éoliennes de Cintegabelle

La Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, regroupant 35 communes, s'est également prononcée contre ces projets.

Cette lecture reflète le rejet des riverains et le manque d'adhésion des communes voisines au projet.

Ces résultats de l'enquête publique imposent une seule réponse : l'arrêt pur et simple de ces projets. Toute autre décision serait perçue par les citoyens et les collectivités s'étant prononcées contre comme un déni de démocratie qui pourrait provoquer des tensions importantes sur le territoire, et une forte incompréhension.

Une réflexion plus aboutie sur la transition énergétique de nos territoires, par les collectivités locales, en lien étroit avec les habitants, le monde agricole, les entreprises et les associations, en toute indépendance vis à vis des appétits financiers des fournisseurs d'énergie, doit être lancée, en privilégiant les solutions d'économie d'énergie.

Si les particuliers, les entreprises et les collectivités locales réduisaient de 10 % à 15 % leur consommation énergétique, objectif parfaitement réaliste, alors la production électrique de notre territoire, déjà décarbonée, sera amplement suffisante pour les décennies futures.

Le conseil municipal de Lissac a émis un avis défavorable à l'unani-

mité. Madame le Maire s'est exprimée maintes fois contre ce projet, qui dès le départ, a été « imposé » aux communes adjacentes. On voit là les limites du manque de concertation. Souhaitons que le Préfet de Région suive les avis du commissaire enquêteur.

Pour Lissac, il ne s'agit en aucun cas d'être rétrogrades ou réfractaires à l'implantation d'énergies renouvelables (EnR) mais pas au détriment du bien-être des habitants.

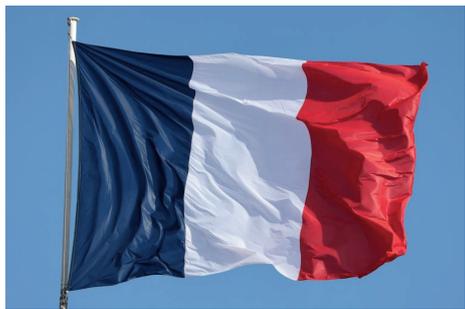
D'autres ressources existent, et surtout une réflexion sur comment mieux et moins consommer s'impose à tous, le dernier rapport du GIEC en précise l'urgence...

Le rapport de l'enquête publique est disponible en mairie, consultable aux heures d'ouverture, et également en téléchargement sur internet, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit le 16 mars 2023.

Télécharger le rapport de l'enquête publique : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/EOLIEN/Creation-d-un-parc-eolien-sur-Cintegabelle-par-les-societes-AGANAGUES-et-ENGIE-GREEN-Cintegabelle>

*Bien à vous tous,
Monique Dupré-Godfrey,
mairie de Lissac*

Commémoration du 8 mai 1945 Rendez-vous à Canté dimanche 8 mai à 16h30



Les mairies de Canté, Labatut, Lissac & Saint-Quirc, engagées dans une démarche partagée, souhaitent

célébrer en un seul lieu, la cérémonie du 8 mai 1945 qui aura lieu

Le dimanche 8 mai à 16h30

Rendez-vous aux monuments aux morts de Canté, en présence des porte-drapeaux

Cet hommage sera suivi d'un verre de l'amitié

Réalisation d'un ralentisseur sur la D27 Travaux à compter du 4 mai 2022



L'entreprise COLAS va réaliser, pour le compte de SPIE, mandataire d'ENEDIS, un ralentisseur sur la D27, à la sortie du chemin du Cimetière (dit « Chemin de la Jade »). Le chantier débutera le mercredi 4 mai, et pourra durer environ 3 semaines. La D27 sera déviée pendant une seule journée a priori, dont la date précise à ce jour n'est pas connue. La déviation se fera depuis Saverdun, comme la dernière fois que la D27 a été déviée.

Ce ralentisseur est entièrement financé par ENEDIS, en compensation de la trouée de la D27 en 2015 à cet endroit. La ténacité finit par payer...

La commune de Lissac remercie madame la sous-préfète de Pamiers, Stéphanie Lefort, dont l'intervention directe auprès du directeur d'Enedis a fait aboutir ce dossier vieux de 7 ans.

Par ailleurs, le projet global qui a été présenté en réunion publique le 15 mars dernier est en bonne voie. Un géomètre va venir effectuer un relevé topographique le lundi 16 mai, un élément essentiel pour la validation du projet en commission de traversée d'agglomération (CTA). Une fois la validation du projet par la CTA, la commande sera lancée et les travaux pourront démarrer. Nous vous tiendrons informés des échéances.

ACHAT DE BROyeurs MUTUALISES : Une aide financière de la Communauté de Communes (CCPAP)

Les élus ont voté la mise en place de dispositifs d'aide au broyage à domicile des déchets verts pour les particuliers des Portes d'Ariège par deux mesures : un soutien financier en cas d'achat d'un broyeur pouvant être dégressif en fonction d'un regroupement de voisinage et le déploiement d'un « chèque broyage » pour compenser financièrement la réalisation d'une prestation de broyage par une entreprise professionnelle.

Plus d'infos : www.ccpap.fr

Extinction de l'éclairage nocturne public : c'est pour lundi 9

Nous vous en avons informé à plusieurs reprises, le conseil municipal souhaite favoriser les économies d'énergie en adoptant une démarche vertueuse quant à l'utilisation de l'éclairage public la nuit.

Suite à la délibération du conseil municipal du 6 avril dernier, nous avons informé notre prestataire de ce fait.

A compter du lundi 9 mai au soir, l'éclairage public sera éteint de minuit à 6h du matin.

Photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes

Le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes avance bien. Deux techniciens du SDE09 sont venus visiter le bâtiment, et repérer l'endroit où l'armoire pourra être installée. Celle-ci ne prend guère de place et sera installée en extérieur. Madame le Maire et monsieur Breil, premier adjoint, se sont rendus disponibles pour répondre aux interrogations des techniciens, et pour poser également quelques questions. Nous vous tiendrons informés du suivi de ce chantier, dont nous n'avons pas à ce stade de date précise de commencement. La commune remercie le SDE 09, qui finance intégralement l'installation et la maintenance de ce dispositif.

Élections législatives : les 12 et 19 juin 2022

Le bureau de vote se situe dorénavant dans la salle polyvalente de l'école de Lissac.